

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 16 mars 1991

Samedi 16 mars, à 9 h 30 précises, à Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mars 1990 (voir pages 180 à 185 du JSA de mai 1990).
4. Adoption des rapports parus dans le JSA:
 1. Rapport du président.
 2. Rapport du contrôle du miel.
 3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.
 4. Rapport concernant les assurances.
 5. Rapport de la bibliothèque.
 6. Rapport des pesées et stations d'observation.
5. Finances:
 1. Comptes 1990.
 2. Rapport de la commission de vérification.
 3. Budget 1991.
 4. Fixation de la cotisation 1992 (augmentation).
 5. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1991.
6. Concours des ruchers 1990 (remise de la médaille de vermeille).
Concours 1991.
7. Causerie de M. Luzio Gerig, représentant du Liebefeld.
8. Renouvellement des mandats de MM. Charles Boo, Emile Crausaz et Paul Girod.
9. Election au comité central de M. François Cottet (Genève).
10. Propositions concernant un Règlement des fonds SAR, discussion et approbation.
11. La parole aux invités.
12. Vœux des sections.
13. Propositions individuelles, du comité et divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, seuls les délégués des sections et des fédérations sont indemnisés pour les frais de déplacement (prix du billet CFF, 2^e classe).

Ils voudront bien remplir les bulletins pour frais de déplacement et les remettre à l'entrée de la salle. Ils seront remboursés entre 8 h 45 et 9 h 15.

Pour le comité: **Paul Girod**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1990

ACTIF

Caisse	— .91
CCP	3 360.13
Banque Cantonale Vaudoise	365.80
Banque de l'Etat de Fribourg	2 502.55
Titres	115 300.—
Annonces à encaisser	17 083.—
Bibliothèque	3.—
Matériel, diplômes, insignes	2 338.05
Actifs transitoires	49 411.30
	<hr/>
Total de l'actif	<u>190 364.74</u>

PASSIF

Fonds de propagande	50 032.24
Fonds Aide à l'apiculture	24 000.—
Fonds Etudes et distinctions	8 670.40
Fonds Assurance vol	27 121.00
Fonds Bertrand - Réserve	15 000.—
Fonds Entraide	5 436.—
Fonds Dommages	18 000.—
Passifs transitoires	21 997.50
Fonds propres - Capital	13 710.50
Résultat de l'exercice	6 397.10
	<hr/>
Total du passif	<u>190 364.74</u>

PERTES & PROFITS

Produits	221 591.35
Charges	224 158.80

Attributions et prélèvements fonds

— assurance vols	549.00
— fonds de propagande	8 415.55
Total des attributions	8 964.55
Résultat de l'exercice	6 397.10

COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1990

CHARGES

Assemblée des délégués, vétérans SAR	9 221.25
Comité, président, secrétaire	7 888.—
Gérance et loyer	3 000.—
Fournitures de bureau	466.50
Ports	398.70
Téléphones	338.45
Taxes CCP	162.70
Impôts	487.10
AVS, allocations familiales	385.50
Stations d'observations	711.40
Assurance RC	5 191.—
Contrôle du miel, instruments de contrôle	11 207.20
Prestations de tiers	730.—
Frais de la bibliothèque	3 084.15
Frais du journal	101 056.05
Cotisations à charge	2 956.—
Vulgarisation	64 243.20
Propagande	1 229.50
Concours des ruchers	1 348.85
Frais de garde	251.50
Vols et déprédations	4 624.—
Révision des comptes, jubilés, représentations	5 177.75
Total des charges	<u>224 158.80</u>

PRODUITS

Cotisations membres sections	114 101.—
Abonnements membres individuels suisses	4 010.—
Abonnements membres individuels étrangers	1 994.70
Annonces du journal	19 880.—
Intérêts des fonds	10 692.45
Vulgarisation	58 359.45
Recettes contrôle du miel	3 323.—
Recettes de la propagande	4 021.15
Recettes étiquettes, sacs, panneaux	1 910.60
Recettes des surprimes	2 969.—
Recettes diverses	330.—
Total des produits	<u>221 591.35</u>
Déficit des comptes d'exploitation	<u>2 567.45</u>

Etat des titres au 31 décembre 1990

	Valeur nominale
Obl. 3 ½ % BCV, N° 26.630.00, 1978-1993	10 000.—
Obl. 5 %, BEF, N° 27.585.00, 1981-1993	5 000.—
LDG 3 ½ %, Banques Cantonales Suisses N° 48.902.00, 1979-1994	10 000.—
Obl. 3 ¾ %, Eurofima, Bâle N° 105.301.00, 1979-3.4.1994	10 000.—
Parts soc. nom., 2 × Fr. 100.— Comptoir suisse Lausanne, N° 161.099.00	pm
Une part sociale nom., USP N° 228.720.00, Fr. 1000.—, estimée	300.—
BDC 4 ½ %, BEF N° 1.318.174.00, remb. 11.11.1992	10 000.—
BDC 7 %, BEF N° 1.318.176.00, remb. 14.2.1993	* 10 000.—
BDC 4 ¾ %, Caisse Raiffeisen, Bouloz N° 1.324.250.00, remb. 3.3.1993	20 000.—
BDC 5 ½ %, Caisse Raiffeisen, Sommentier N° 1.329.009.00, remb. 12.5.1992	10 000.—
BDC 7 %, Caisse Raiffeisen, Sommentier N° 1.329.010.00, remb. 25.2.1992	* 10 000.—
BDC 8 %, CAIB, Romont N° 1.343.454.00, remb. 27.11.1992	* 10 000.—
BDC 4 ½ %, Banque Glâne-Gruyère, Romont, N° 1.356, 023.00, remb. 26.2.1993	10 000.—
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	<u>115 300.—</u>

* Titres constitués en 1990.

Ont été remboursés en 1990:

BDC 5 %, Caisse Raiffeisen Sommentier N° 1.329.004.00, le 25.2.1990	10 000.—
BDC 5 %, CAIB Romont N° 1.347.085.00, le 29.10.1990	10 000.—

BUDGET DE L'EXERCICE 1991

CHARGES

Assemblée des délégués	8 600.—
Comité, président, secrétaire	10 000.—
Gérance et loyer	3 000.—
Matériel de bureau	1 000.—
Ports	600.—
Téléphones	300.—
Taxes CCP	300.—
Impôts	500.—
AVS	400.—
Stations d'observations	730.—
Assurance RC	5 000.—
Contrôle du miel	11 000.—
Prestations de tiers	750.—
Frais de la bibliothèque	3 000.—
Frais du journal	108 000.—
Cotisations à charge	3 380.—
Vulgarisation	70 000.—
Concours des ruchers	2 000.—
Frais de garde	260.—
Vols et déprédations	5 000.—
Révision des comptes, jubilés, divers	4 600.—
	<hr/>
	238 420.—

PRODUITS

Cotisations des membres	112 000.—
Cotisations membres individuels suisses	3 800.—
Cotisations membres individuels étrangers	2 000.—
Annonces du journal	20 000.—
Intérêts des fonds	10 000.—
Vulgarisation	64 000.—
Recettes du contrôle du miel	2 000.—
Recettes de la propagande	2 000.—
Recettes des étiquettes, sacs, panneaux	2 000.—
Recettes des surprimes	2 900.—
Recettes diverses	300.—
	<hr/>
	221 000.—

Déficit de l'exercice 1991: Fr. 17 420.—

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1990

Conformément au mandat que lui a confié l'assemblée générale, la commission de vérification des comptes a procédé à leur vérification au domicile du caissier, le 2 février 1991.

Elle a procédé à leur contrôle par sondage en examinant des pièces du compte de chèques, de la caisse et de la banque. Les comptes des honoraires et du contrôle du miel ont été contrôlés en détail.

L'état des titres a été vérifié en détail et correspond à l'état dressé par les banques respectives.

L'exercice boucle avec un excédent de 6397 fr. 10 après prélèvement de 549 francs sur le Fonds d'assurances et de 8415 fr. 15 sur le Fonds de propagande. Le résultat de l'exercice 1990 boucle donc avec un excédent de charges de 2567 fr. 45.

La décision de l'assemblée des délégués de porter à 15 000 francs le Fonds Bertrand en attribuant 5639 francs à prélever sur le bénéfice de l'exercice 1989 a été exécutée par opération extra-comptable, avant l'ouverture des comptes pour l'exercice 1990.

Le bénéfice de l'exercice est attribué à capital.

La commission propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que proposés et d'en donner décharge au caissier, au comité et à la commission de vérification.

La commission se plaît à relever l'excellente tenue de la comptabilité et tient à remercier le caissier pour son dévouement.

Romont, le 2 février 1991.

Pour la section du Val-de-Travers:
E. Jeanrichard

Pour la section de l'Ajoie:
R. Faivre

Pour la section de l'Abeille fribourgeoise:
M. Monney

VÉTÉRANS SAR: 60 ANS DE SOCIÉTARIAT ET PLUS

INVITATION

Les vétérans SAR qui, en 1991, auront 60 ans de sociétariat et plus, sont invités à se joindre aux délégués des sections qui, le 16 mars 1991, se rendront à l'assemblée à Lausanne.

Nous invitons les responsables de section à faire le nécessaire pour que le plus grand nombre possible d'entre eux assistent à nos délibérations.

La SAR se fera un plaisir d'offrir le repas de midi à ces apiculteurs méritants.

Le préposé aux vétérans: Thiévent Albert

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

COMPTES 1990 DE LA FSSA

En 1990, dans le N° 3 du mois de mars, nous vous avons soumis les nouveaux statuts de la FSSA, ainsi que les différentes tâches qui lui incombent à l'avenir. Ces statuts ont été acceptés par l'AG des délégués du 17 mars de la même année. Comme vous le constaterez à la lecture du bilan, les cotisations actuelles ne permettront pas d'assurer ces nouvelles tâches de la FSSA.

Comme beaucoup l'ont demandé, vous trouverez ci-après les comptes de l'année 1990, qui ont été acceptés à l'unanimité du comité.

COMPTES DE L'EXERCICE POUR 1990

Cotisation de la VDSB	7 108.—	
Cotisation de la STA	360.—	
Cotisation de la SAR	1 816.—	
Intérêt	652.—	
Cotisation à Apimondia		543.65
Frais pour les réunions et comités		7 355.50
Intérêt passif		228.20
Frais administratifs, etc.		1 476.85
Honoraires du président		300.—
Honoraires du secrétaire		500.—
Honoraires du caissier		400.—
	9 936.—	10 714.20
Déficit	778.20	
	10 714.20	10 714.20
Compte tenu de ce déficit, le solde de la fortune de la FSSA est de		13 126.20

